

REPOT LÉGAL
Rhône
366

Jeudi 13 Avril 1882

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale... 3 fr. la ligne
Reclames... 5 fr.
Annonces anglaises... 3 fr. 50
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON
Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes... 5 fr. 10 fr.
Autres départements... 7 fr. 14 fr.
Etranger et Union postale... 10 fr. 18 fr.
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
73, rue de la République, 73

BOURSE DE PARIS

Du 12 avril 1882

50 français	84 15	Crédit mobilier	615
50 amortissables	84 35	Crédit Lyonnais	785
50 nouveau	138 35	Mobilier espagnol	617
50 français	90 40	Union générale	549
50 5 0/0	138 35	Foncière lyonnaise	605
50 5 0/0	138 35	Autrichiens	807
50 5 0/0	138 35	Lombards	373
50 5 0/0	138 35	Sarragosse	616
50 5 0/0	138 35	Nord-Espagne	2635
50 5 0/0	138 35	Transatlantique	101 5/16
50 5 0/0	138 35	Suez	2635
50 5 0/0	138 35	Consolidés à Londres	101 5/16
50 5 0/0	138 35	Panama	500

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 12 avril.

Le *Paris* appelle l'attention de tous sur les mesures à prendre pour protéger les enfants abandonnés que trop souvent la misère entraîne à commettre un crime.

Le *National* constate avec plaisir la division des catholiques au point de vue de la conduite à tenir en face de la loi sur l'enseignement.

La *France*, à propos de la déconfiture du général Grant, signale la corruption qui nous envahit; mais déclare que la patrie n'est pas à vendre et que les malotiers politiques verront que l'on n'achète pas la conscience publique.

Le *Temps* constate que la politique modérée du *Monde* l'emporte sur les idées de rébellion prônées par l'*Univers*.

Le *Télégraphe* accepte volontiers le projet de M. Floquet; le rétablissement de la mairie de Paris, dit-il, rend à la ville les intérêts municipaux et la soustrait à la toute-puissance du pouvoir central.

LE TRAITÉ FRANCO-ANGLAIS

Paris, 12 avril.

Le ministère des affaires étrangères fera distribuer à la rentrée aux membres des deux Chambres un *Livre jaune* renfermant les principales pièces de la correspondance diplomatique échangée entre la France et l'Angleterre au cours des négociations aujourd'hui rompues, pour la conclusion d'un traité de commerce.

Cette publication va provoquer, à la reprise de la session, un important débat par voie d'interpellation sur les causes qui ont fait avorter les négociations. Sous le coup de la nécessité, les Chambres ont voté, il y a un mois, le projet de loi qui autorise le gouvernement à accorder aux produits anglais, à leur entrée en France, le régime de la nation la plus favorisée. Cette concession, faite d'ailleurs librement par la France, est un acte de souveraineté toujours révocable qui ne comporte aucun engagement de notre part.

Aussi a-t-elle été consentie par les Chambres sans discussion. Mais le débat qui ne pouvait s'engager à cette époque, où aucun document diplomatique n'avait encore été communiqué, va pouvoir s'ouvrir à la rentrée en parfaite connaissance de cause, grâce à la publication du *Livre jaune*.

On sera donc fixé exactement sur les causes de la rupture des négociations. A la Chambre, ce sont les libre-échangistes qui paraissent de-

voir soulever le débat; on cite notamment comme étant dans cette intention MM. Rouvier et Ribot. Au Sénat, au contraire, ce serait du côté des protectionnistes que viendrait l'initiative. C'est M. Pouyer-Quertier qui provoquerait le débat; il voudrait faire voter par le Sénat une sorte d'invitation au gouvernement de ne pas abandonner le principe de la substitution des droits spécifiques aux droits *ad valorem* que les Anglais n'ont pas voulu accepter.

Informations

Paris, 12 avril.

Le *Journal Officiel* annonce que M. Cuvelier-Fleury est nommé lieutenant-colonel du 26 régiment d'infanterie territoriale.

M. de Freycinet a reçu aujourd'hui en audience de congé M. le marquis de Noailles, notre nouvel ambassadeur près la Sublime-Porte.

Aujourd'hui a eu lieu l'inauguration du musée ethnographique du Trocadéro. M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, a prononcé un discours.

Aujourd'hui ont été célébrées les obsèques de M. Bertault, sénateur et procureur général à la cour de cassation.

Un très nombreux cortège, dans lequel on remarquait beaucoup de notabilités politiques et militaires, assistait à la cérémonie.

Une circulaire de M. Goblet aux préfets, relative à l'application de la loi sur la suppression de l'adjonction des plus imposés, exprime l'espoir que les assemblées communales useront de leurs nouveaux pouvoirs avec sagesse. Le devoir des préfets serait d'ailleurs de signaler au gouvernement les conseils dont les votes engageraient imprudemment les finances communales ou de s'y opposer eux-mêmes.

Le ministre de l'instruction publique va demander aux Chambres un crédit de 50,000 fr. pour créer quarante nouvelles bourses d'agrégation. On sait que les bourses d'agrégation ont été instituées pour accroître le personnel enseignant des lycées de l'Etat. L'Ecole normale supérieure ne fournit plus un nombre de professeurs suffisant, eu égard au développement qu'a pris l'enseignement secondaire, tant par la création de classes nouvelles que par le dédoublement des anciennes.

Les Chambres ont inscrit au budget de l'instruction publique pour 1882 un crédit de 150,000 francs destiné à entretenir 100 bourses d'agrégation à 1,500 fr. chacune.

Ce chiffre a été bientôt reconnu insuffisant. La dernière session de la licence a accusé la réception d'un certain nombre de professeurs très distingués qui ont sollicité des bourses d'agrégation.

Le ministre s'est cru autorisé à engager l'avenir dans l'intérêt de l'enseignement public et pour assurer un bon recrutement du corps professoral. C'est pour

ce qu'il demande 60,000 francs pour entretenir 40 nouvelles bourses. Il n'est pas douteux que le Parlement qui a déjà tant fait pour l'instruction publique à tous les degrés accorde ce modeste crédit.

Les préfets ont été invités récemment à faire une étude préparatoire sur la session des conseils généraux qui va s'ouvrir.

Il résulte de ce travail, envoyé au ministère de l'intérieur, que tous les efforts de nos assemblées départementales sont portés sur les moyens de répandre l'instruction, de l'améliorer, d'augmenter le nombre des classes et des professeurs qui les dirigent. Les cours d'adultes seront spécialement encouragés.

Des dépêches arrivées ce matin à Paris annoncent que le prince Victor Bonaparte, fils aîné du prince Napoléon, vient de mourir des suites d'une fièvre typhoïde, à Heidelberg, où depuis un an il suivait les cours de l'Université.

Cette nouvelle est démentie dans les cercles bonapartistes. On raconte que le prince Jérôme est seulement parti hier soir pour Heidelberg et qu'avant son départ il avait reçu de bonnes nouvelles de la santé de son fils.

Le cardinal Guibert, archevêque de Paris, va publier une instruction au sujet de la loi sur l'enseignement laïque.

De nombreux évêques ont adressé à leurs diocésains une lettre analogue à celle que M. Freppel a adressé à M. de Maquille, invitant les catholiques à entrer dans les commissions scolaires.

Le correspondant de Paris du *New-York-Herald* communique aux journaux la dépêche suivante :

Saint-Petersbourg, le 8 avril.

« La *Gazette de Sibirie* annonce que des baleinières ont aperçu à l'île Hérald, au nord du détroit de Behring, une embarcation avec des cadavres et des effets portant l'inscription : *Jeannette*. »

ALGÉRIE ET TUNISIE

Tunis, 12 avril. — Tahib-Bey est constamment gardé à vue dans son appartement; il n'est nullement question de le mettre en liberté.

LE COMBAT DE L'OUED-FENDI

On écrit de Saïda au *Petit Marseillais* :

Mes dépeches vous ont fait connaître le sérieux engagement qui vient d'avoir lieu dans la Sud et dans lequel nos troupes ont eu affaire aux contingents de Bou-Amema, commandés par le marabout en personne.

Je m'empresse de vous adresser les quelques détails qui me parviennent sur ce combat qui aura certainement une grande influence sur la

FEUILLETON DU REPUBLICAIN DU RHONE

LE FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

L'ORPHELINE

Sur le bout du doigt, oui, madame... Par là, au bout des ongles...
— Je me propose de donner une petite fête à une quinzaine de jours... Mes domestiques ne sont pas assez nombreux pour suffire au service, mais je ne voudrais pas que qu'un maître d'hôtel quelques valets de louage, mais des gens sûrs... pouvez-vous me les proposer?
— D'autant plus facilement, madame, que leurs de mes amis s'occupent de placer des domestiques de bonne maison, d'une excellente éducation et d'une irréprochable moralité.
— C'est du maître d'hôtel qu'il faut vous occuper d'abord... Si, après expérience faite, il convenait, je l'attacherais à ma maison...
— Pour convenir à madame devrait-il se trouver dans certaines conditions particulières?
— Oui... Je voudrais que, tout en parlant le français, il sût un peu la langue anglaise...
— C'est du maître d'hôtel qu'il faut vous occuper d'abord... Si, après expérience faite, il convenait, je l'attacherais à ma maison...
— Pour convenir à madame devrait-il se trouver dans certaines conditions particulières?
— Oui... Je voudrais que, tout en parlant le français, il sût un peu la langue anglaise...

anglaise... Assez du moins pour la comprendre et pour s'en faire comprendre...
— Cela n'est point une difficulté insurmontable... Je vais y songer dès aujourd'hui...
— Vous me ferez plaisir...
— Quelle époque madame aura-t-elle besoin des domestiques de supplément?
— Au moment de ma grande soirée...
— Et du maître d'hôtel?
— Dès que vous l'aurez trouvé, donnez-le-moi, ou envoyez-le... Je vous répète qu'il me faut un homme absolument sûr, et que ça plus tôt sera le mieux...
— Je crois pouvoir promettre à madame qu'elle sera satisfaite.
Le chevalier Babylas Samper prit congé, et se retira payé et content, bien décidé à mettre une note dans les *Petites-Affiches*, ce qui simplifierait tout et lui éviterait la peine de chercher.

XXIII

Aussitôt que Claudia fut seule, une joie vive illumina sa physionomie mobile, qui prit une expression triomphante.

— Allons, murmura l'ex-courtesane, mon étoile brille!! Esther Derieux, veuve de Sigismond, duc de la Tour-Vaudieu, est vivante, c'est le principal... Elle sera dans mon jeu l'autre qui me fera gagner la partie!... Elle est folle... qu'importe? il me suffira de révéler son existence à Georges pour qu'il tremble devant moi... Par elle je le tiendrai!! Elle est indis-

tablement sa belle-sœur, je puis le prouver... Elle a le droit (elle, ou la loi nommant un curateur chargé d'agir pour elle), de réclamer la fortune de feu son mari dont le testament est dans mes mains... Ah! je suis bien forte, je suis invulnérable!

Claudia réfléchit profondément pendant quelques minutes, puis elle reprit :

— L'essentiel à présent est de voir Georges... Si j'allais chez lui, je n'y serais pas reçue... C'est chez moi qu'il faut qu'il vienne... C'est ici que je lui prouverai combien la chaîne qui nous lie l'un à l'autre est solide!... C'est ici que je lui dicterai mes volontés comme jadis, et qu'il obéira!

La fête que je prépare aura lieu dans quinze jours... Il sera l'un de mes invités, sans savoir que mistress Dick Thorn n'est autre que son ancienne maîtresse, Claudia Varni!... Je le mets au défi de décliner mon invitation... Il n'y songera même pas, tant sa curiosité sera mise en éveil... Et je veux voir aussi chez moi ce fils adoptif, cet Henry de la Tour-Vaudieu, cet avocat dont Paris s'occupe...

J'ai des projets sur lui, de grands projets, qui se réaliseront! Je dispose de l'avenir, car, grâce au passé, j'ai la force! J'en userai... J'en abuserai même au besoin.

Claudia sourit et passa dans son cabinet de toilette, où sa femme de chambre l'attendait et où sa fille Olivia vint lui souhaiter le bonjour et l'embrasser.

— Aime-moi bien, mon enfant! lui dit l'ex-courtesane en la serrant contre sa poitrine. Je n'aime que toi au monde, vois-tu!... Je pense

à toi sans cesse, à ta fortune, à ton bonheur, et tu seras, je te le promets, très riche et très heureuse!

..

René Moulin s'était réinstallé dans son logement de la place Royale, à la grande joie de madame Biju qui avait repris chez lui son service de femme de ménage, interrompu par l'arrestation du mécanicien.

Mais ce dernier sortait de chez lui le matin, pour n'y rentrer que le soir, consacrant à Berthe toutes ses journées.

Il n'avait adressé à la concierge aucune question au sujet de la folle du premier étage.

Le moment de se renseigner à cet égard ne lui semblait point venu. Il attendait, avant toutes choses, les explications de Jean-Jeudi.

De son côté madame Biju, se souvenant des recommandations du mystérieux envoyé du parquet, n'avait eu garde de lui dire un seul mot au sujet d'Esther Derieux.

Il ignorait donc absolument que la protégée de madame Amalis avait été enlevée à la suite d'une consultation des médecins aliénistes, et qu'elle se trouvait dans une maison de santé.

Le mécanicien et l'orpheline attendaient avec impatience la mise en liberté de Jean-Jeudi.

Deux fois René Moulin s'était rendu à Sainte-Pélagie pour le demander au parloir, mais le voleur émérite se trouvant toujours au cachot, il n'avait pu communiquer avec lui.

Les huit jours s'écoulaient.

suite des opérations, et qui, dans tous les cas, a failli mettre fin à l'insurrection par la prise du principal agitateur.

Vous savez qu'il y a quelque temps la colonne du colonel Négrier ayant appris que Bou-Amema s'était rapproché de Figuig, avait poussé une pointe jusqu'à quelques kilomètres de cette oasis.

C'est même à la suite de cette petite expédition, qu'un détachement de 300 hommes commandés par le commandant Marmet, du 2^e zouaves, fut assailli par environ 1.500 hommes appartenant à l'oasis de Figuig, mal leur en prit à ces habitants de Figuig, comme vous savez.

Après cette expédition un peu vive entre les hommes du commandant Marmet et les Figui-guins, ce qui coûta la vie à 37 de ceux-ci, les autorités de l'oasis refusèrent de recevoir Bou-Amema; ce dernier ne put obtenir ni secours, ni ravitaillement d'aucune espèce, et il lui fut signifié de s'éloigner, ce qu'il fit, laissant croire qu'il se rendait à Tafilalet. Notre colonne rentra à Ain-ben-Khelel, et le commandant Marmet, dont le bruit de la disgrâce avait un instant couru, fut nommé commandant supérieur du cercle d'Ain Sefra, de nouvelle création.

Il y a quelques jours, l'autorité française était informée par des émissaires que Bou-Amema, ayant reformé ses contingents et s'étant ravitaillé, s'aventurait vers le Nord et se disposait, sans nul doute, à faire une nouvelle incursion sur notre territoire.

On s'assura d'abord que, réellement, il avait quitté ses campements du territoire marocain et s'était rapproché de notre frontière dans un but évidemment hostile.

Aussitôt, le commandant Marmet reçut l'ordre de rassembler sa petite colonne et de marcher sur lui.

Cet ordre fut exécuté avec la plus grande discrétion et une célérité dont on trouve peu d'exemples.

Bou-Amema avait été signalé avec ses contingents groupés sur l'Oued-Fendi, un des affluents de l'Oued-Zouffana, au Sud de Figuig, à près de 200 kilomètres au Sud-Ouest d'Ain-Sefra.

La petite colonne se mit en marche le 31 mars. L'avant-garde, composée de deux compagnies du 2^e tirailleurs, d'un escadron du 2^e chasseurs d'Afrique et d'un peloton de 2^e spahis, était sous les ordres du commandant Catroux, du 2^e régiment de tirailleurs.

Le succès de l'expédition dépendait de la rapidité avec laquelle elle serait conduite. Le commandant Catroux le comprit si bien qu'il prit toutes ses mesures en conséquence. Il fit monter ses fantassins sur les mulets de la colonne et se dirigea tout droit, ne s'arrêtant que le temps strictement nécessaire pour laisser souffler les bêtes, vers le lieu où les rebelles étaient campés.

En deux jours et une nuit il avait fait 160 kilomètres et se trouvait, le 1^{er} avril au soir, tout près de l'Oued-Fendi.

La course avait été si rapide, qu'on avait tout lieu de croire que l'ennemi n'avait pu être prévenu et qu'on allait le surprendre.

Le commandant Catroux fit reposer ses hommes et se prépara à attaquer les contingents rebelles le 2, de grand matin.

Malheureusement, Bou-Amema avait été informé, un peu tard il est vrai, de la présence des Français.

Mais comme il ne s'attendait pas à cette poursuite subite, que rien ne lui avait fait prévoir, il avait établi ses campements, ses tentes étaient dressées, et il lui fallait un temps relativement assez long pour réunir tout son monde, lever le camp et battre en retraite.

De son côté, le commandant Catroux, voyant que l'oiseau s'était envolé, mais trouvant le nid encore chaud, n'avait pas perdu de temps. Il s'était remis à la poursuite avec plus d'ardeur que jamais, suivant les dissidents aux traces qu'ils laissaient derrière eux.

En effet, après quelques heures de cette chasse d'un nouveau genre, il apercevait les combattants ennemis qui, renonçant à une fuite qu'ils jugeaient impossible, s'étaient arrêtés dans un défilé qu'ils s'apprêtaient à défendre vigoureusement.

Dans cette course au clocher, l'infanterie avait été dépassée par la cavalerie et était restée un peu en arrière. Il n'y avait devant l'ennemi qu'un escadron du 2^e chasseurs d'Afrique commandé par le capitaine Dupré, et un détachement du 2^e spahis, commandé par le lieutenant Carmillet.

Sans attendre les fantassins, les cavaliers chargèrent avec impétuosité, et, malgré les difficultés du terrain, se précipitèrent sur l'ennemi.

Celui-ci, lorsque l'infanterie arriva sur le lieu du combat, était déjà en pleine déroute, laissant 52 des siens sur le terrain.

Nous avions pris un drapeau, 80 tentes, et, parmi elles, celles de Bou-Amema, 26 femmes et enfants, appartenant également au marabout, et un butin considérable en tapis, orge, dattes, approvisionnements de toutes sortes.

Nous avons eu un chasseur d'Afrique tué et trois blessés.

La poursuite a duré jusqu'à la nuit, et elle a dû se continuer le lendemain et les jours suivants.

Bou-Amema n'a échappé que par le plus grand des hasards, mais nous possédons, dans la personne de ses femmes et de ses enfants, des otages précieux.

On espère, par ces otages, obtenir la soumission du marabout et arriver rapidement ainsi à la pacification complète du Sud oranais.

Dans tous les cas, ce succès fait le plus grand honneur à nos troupes.

Le successeur du prince Gortchakoff

Saint-Petersbourg, 12 avril.

Le *Journal de Saint-Petersbourg*, parlant du changement survenu au ministère des affaires étrangères de Russie, s'exprime de la manière suivante :

La nomination de M. de Giers ne donnera lieu à aucune modification de la politique extérieure de l'empire russe, et le cabinet de Saint-Petersbourg se bornera à adresser à ses représentants à l'étranger une circulaire annonçant le changement de personne qui vient de s'effectuer.

La politique du gouvernement actuel est claire et précise. La circulaire publiée le 16 mars 1881, après l'avènement au trône de l'empereur Alexandre III, est encore en vigueur, et tout permet d'espérer qu'elle constituera encore longtemps le programme du gouvernement.

Le journal russe reproduit ensuite les principaux passages de cette circulaire et en particulier les suivants :

Le gouvernement de l'empereur s'occupera surtout des travaux qui doivent être accomplis à l'intérieur du pays, pour répondre aux intérêts de la vie civile, économique et sociale et qui sont actuellement le principal souci de tous les gouvernements.

La politique extérieure de la Russie sera véritablement pacifique. La Russie restera fidèle à ses amitiés et à ses sympathies traditionnelles, tout en s'efforçant de conserver la position qui lui appartient dans le concert des puissances et en veillant au maintien de l'équilibre politique, en tant qu'il s'agira des intérêts politiques de l'empire russe.

La Russie se considère, du reste, comme solidairement responsable du maintien de la paix générale, qui est basée sur le respect des droits et des traités.

Le *Journal de Saint-Petersbourg* fait en outre remarquer que, pendant les trois derniers quarts de ce siècle, la politique extérieure de la Russie n'a été dirigée que par deux ministres, M. de Nesselrode et le prince Gortchakoff, et déclare que c'est là une preuve de la stabilité de cette politique et une garantie pour l'avenir.

Etranger

Italie

Rome, 12 avril. — Le *Diritto* rappelle que le traité de commerce franco-italien sera soumis à la Chambre

dès la rentrée, et il ajoute : « Nous ne croyons cependant pas qu'il soit nécessaire que le gouvernement pose la question de confiance, parce que les dispositions de la majeure partie de la Chambre sont favorables en principe au nouveau traité. »

— Le comte Corti, ambassadeur d'Italie à Constantinople, est arrivé à Rome.

— On donne comme certaine la nomination de M. Nigra comme ambassadeur d'Italie à Paris.

— Une dépêche de Montevideo, du 10 avril, confirme que l'incident survenu entre le gouvernement de l'Uruguay et la légation italienne vient de se terminer d'une façon satisfaisante.

Conformément aux conditions imposées par l'envoyé italien, les coupables seront punis ; les deux personnes torturées recevront 50.000 francs d'indemnité ; le président de la République visitera officiellement l'envoyé italien ; enfin des salves d'artillerie seront tirées en l'honneur des drapeaux des deux pays.

Rome 12 avril. — L'*Osservatore romano* publie une lettre des prélats siciliens protestant contre les calomnies adressées à la papauté à l'occasion des Vêpres siciliennes.

Espagne

Madrid, 12 avril. — L'état de siège a été levé dans toute la Catalogne.

— Les cercles ministériels comptent sur 100 voix de majorité pour l'adoption du traité franco-espagnol.

— La municipalité projette un emprunt de 50 millions de pesetas.

Angleterre

Londres, 12 avril. — M. Parnell est parti hier, à quatre heures pour Paris.

— Le *Daily News* dément le bruit du remplacement de l'ambassadeur des Etats-Unis à Londres.

Dublin, 12 avril. — Une émeute a éclaté hier à Roscommon, où des illuminations avaient été organisées pour fêter la libération de M. Parnell. La foule a brisé les fenêtres qui n'étaient pas illuminées et a attaqué la résidence d'un magistrat. L'armée a été appelée à venir en aide à la police.

Autriche-Hongrie

Vienne, 12 avril. — Une découverte relative à certaines victimes de l'incendie du théâtre du Ring fait en ce moment grand bruit à Vienne.

La police vient de mettre la main sur plusieurs personnes, hommes et femmes, qui avaient obtenu des sommes assez considérables du comité de secours pour les familles des victimes, en déclarant les uns la mort d'un fils, les autres la disparition d'un père, d'un époux, etc.

Or il est aujourd'hui constaté que trois de ces soi-disant victimes se portent à merveille, et l'on est convaincu que le nombre des escroqueries commises est bien plus considérable.

Une dame Gertler avait affirmé que son mari était mort dans l'incendie, et avait obtenu du comité de secours une première somme de 400 florins, puis une rente annuelle de 1.320 florins. Or M. Gertler s'était simplement rendu en Hongrie, immédiatement après la catastrophe, s'était fait passer pour mort, et avait engagé sa femme à tenter l'escroquerie qui lui avait si bien réussi. M. Gertler vient d'être arrêté.

On a arrêté, à Leopoldsdorf, le nommé Jean Welcher, qu'on avait fait passer également pour mort. Ses parents lui avaient fait quitter Vienne le lendemain du sinistre, étaient allés, en versant des torrents de larmes, le faire inscrire comme disparu, à la police, et avaient obtenu un secours de 400 florins.

Russie

Saint-Petersbourg, 12 avril. — Le chef de l'état-major général russe ayant reçu l'ordre de préparer le plan de mobilisation pour la fin de mai, on a créé une commission de quatre membres, qui doit se prononcer sur les résultats possibles dans le cas où l'armée russe aurait à combattre simultanément l'Allemagne et l'Autriche.

Il a été reconnu qu'une guerre offensive de la Russie serait impossible, vu que pour être mobilisée l'armée russe mettrait dix semaines, tandis que l'armée allemande n'a besoin que de dix jours et l'armée autrichienne de dix-neuf jours pour être mise sur le pied de guerre.

En ce qui concerne la guerre défensive, rien n'a été encore décidé, si ce n'est que la commission est d'avis de concentrer les troupes sous Varsovie, afin de ren-

dre Praga et Modlin imprenables pour une armée allemande.

Egypte

Londres, 12 avril. — Le *Times* dit que le complot tramé contre Araby-Bey démontre l'instabilité du régime politique en Egypte. Les puissances doivent s'entendre sur l'heure et le mode d'une intervention. Le statu quo n'est plus possible.

L'exclusion d'Ismail-Pacha de l'Egypte est absolument nécessaire ; s'il est nécessaire que les troupes turques occupent l'Egypte, il est bien entendu que cette occupation ne sera que temporaire, et qu'un arrangement unissant l'Egypte et la Porte ne pourra être conclu.

Le Caire, 12 avril. — Les officiers circassiens ont été arrêtés avant tenu une réunion pour rédiger une pétition demandant au ministre de retirer l'ordre les envoyant dans le Soudan.

Un officier tenant un revolver avait proféré des menaces contre Araby-Bey. Ce fait ayant été dénoncé, tous les officiers furent arrêtés. On croit que le ministre fera un exemple.

L'alliance de la Suède et de l'Allemagne

Le monde diplomatique traite de fable la soi-disant alliance suédoise-allemande qui fait en ce moment le tour de la presse. Il est parfaitement exact que le roi de Suède et de Norvège a publié, en 1880, une brochure intitulée *les Deux détroits*, dans laquelle il a exprimé une grande sympathie pour l'Allemagne officielle, mais l'opinion personnelle de ce souverain n'a pas d'autre portée que celle de tout autre Suédois ou Norvégien.

C'est un roi constitutionnel qui ne peut rien sans l'autorisation des Chambres. Or, ni le Riksdag suédois ni le Storting norvégien n'ont été appelés à discuter une alliance de cette nature qu'ils n'accepteraient du reste pas, par la seule raison que l'initiative en viendrait de la Couronne, et les deux tiers des deux Chambres appartiennent à l'opposition.

Ce qui a pu donner naissance à ce bruit d'alliance, c'est que le prince de Bismark a diminué notablement les droits d'entrée sur les bois façonnés et autres marchandises d'exportation scandinaves. Cette alliance n'aurait, du reste, aucun but pour la Suède et la Norvège.

DÉPARTEMENTS

(Service spécial du Républicain du Rhône)

LOIRE

Saint-Etienne, 12 avril. — Par arrêté préfectoral en date du 7 courant, les électeurs des communes de passage après sont convoqués pour le dimanche 16 avril, afin de procéder aux élections complémentaires :

Saint-Héand, Bourg-Argental, Noiretable, Saint-Haon-le-Châtel, La Pacaudière, Saint-Bonnet-le-Château, Le Chambon-Feugerolles.

Un autre arrêté préfectoral, en date du 8, convoque pour le dimanche, 23 avril, les électeurs de Saint-Etienne, Roanne et Rive-de-Gier.

Le nommé Joseph Robin, âgé de 58 ans, né à Saint-Paulin (Haute-Loire) veuf sans enfants, ouvrier bouilleur à la manufacture d'armes, demeurant rue de Treuil, 128, a été trouvé mort hier matin dans son lit, la tête appuyée sur un vase de nuit rempli dejections.

M. le docteur Rieubault, qui a examiné le cadavre, déclare que cet homme est vraisemblablement mort d'indigestion.

C'est le maître de pension de Robin qui a découvert le fait ; ne voyant pas son pensionnaire venir hier matin, il est allé frapper à sa porte et, comme il ne recevait pas de réponse, il a regardé par le trou de la serrure et a remarqué que la clef était à l'intérieur, ce qui lui a donné des inquiétudes.

— C'est pour demain... dit Berthe à René qui répondit :

— Oui, mademoiselle... Demain, s'il plaît à Dieu, nous nous en irons à savoir quel chemin il faut suivre pour arriver au but.

— J'ai hâte de connaître cet homme qui tient peut-être dans ses mains la réhabilitation de mon père...

— Voulez-vous le voir demain matin en même temps que moi ?

— Je le voudrais, mais est-ce possible ?

— Sans doute. Les levées d'éclou ont lieu à huit heures. Trouvez-vous à sept heures et demie à l'angle de la rue de la Clef... Je vous attendrai là et nous irons ensemble attendre la sortie de Sainte-Pélagie...

— La présence d'une jeune fille semblerait-elle pas étrange ?

— En aucune façon... Peut-être supposera-t-on que vous êtes la sœur d'un détenu libéré, mais que vous importe ?

— C'est vrai... J'irai donc avec vous.

Le lendemain, à sept heures et demie précises, Berthe, en grand deuil et le visage caché par un toi et noir très épais, rejoignit René Moulin à l'endroit indiqué.

Le mécanicien la conduisit à un petit café bien modeste situé juste en face de l'entrée de la prison, lui fit servir une tasse de café au lait, demanda pour lui-même un verre d'au-de-vie et, à travers les vitrages de l'établissement, ne perdit pas des yeux la porte massive sur le seuil de laquelle il s'attendait à voir paraître d'une minute à l'autre Jean-Jeudi.

Huit heures sonnèrent.

La porte de la maison de prévention s'ouvrit.

Trois ou quatre hommes, que René reconnut, sortirent.

— Eh bien ? demanda vivement la jeune fille.

— Eh bien ! mademoiselle, rien encore...

— Mais, ces hommes ?

— Sont des employés de la prison et non des libérés...

L'attente continua.

La pendule du petit café indiquait huit heures vingt minutes.

Berthe trouvait le temps horriblement long.

René commençait à être inquiet par un retard qu'il ne s'expliquait pas.

La porte de Sainte-Pélagie s'ouvrit de nouveau et trois individus, de mine un peu plus que médiocre, en franchirent le seuil, portant chacun un petit paquet.

Deux de ces individus échangèrent des poignées de main avec un groupe de personnages d'apparence au moins suspecte qui les attendaient dans la rue.

Le troisième se dirigea vers le café borgne.

René Moulin fronça le sourcil.

— Sont-ce des libérés, cette fois ? reprit Berthe.

— Oui, mademoiselle...

— Jean-Jeudi ?

— Il n'a point paru... et la porte s'est refermée...

— Que se passe-t-il donc ? murmura l'orphelin.

— Je l'ignore, mais nous le saurons bientôt...

— Par qui ?

— Par cet homme... répliqua le mécanicien en désignant le troisième libéré qui venait d'entrer dans la salle de l'établissement et qui commanda une bouteille cachetée.

— C'est moi qui vous l'offre... dit René...

— Tiens, vous voilà, camarade !... fit le nouveau venu en s'asseyant à la table où on l'invitait... J'accepte votre politesse... à charge de revanche...

Il jeta un coup d'œil sur Berthe qui se sentit rougir sous son voile, et il continua :

— Par quel hasard êtes vous ici ?... Venez-vous attendre quelqu'un ?

— Oui... Quelqu'un que je suis bien surpris de ne pas avoir vu sortir avec vous...

— Qui ça, donc ?

— Jean-Jeudi.

Le libéré se mit à rire.

— Ah ! c'est Jean-Jeudi que vous attendez ! s'écria-t-il. Eh bien, vous l'attendrez longtemps il ne viendra pas...

Berthe frissonna.

René sentit redoubler son inquiétude.

— Il ne viendra pas ?... répéta-t-il pourquoi.

— Parce qu'il n'est plus à Sainte-Pélagie...

— Où donc est-il ?

— A la Conciergerie.

— Je vous entends, mais je ne peux pas vous croire !... Comment Jean-Jeudi, qui n'était condamné qu'à huit jours et dont la peine finissait ce matin, se trouverait-il à la Conciergerie ?...

— Vous m'en demandez beaucoup trop long, camarade... Voi à tout ce que je sais : Hier matin il est sorti du cachot où il était enfermé depuis son j gement pour s'être grisé à Souricière et rebelle contre les surveillants. A dix heures il a été appelé avec les détenus qu'on menait à l'instruction, et n'est pas revenu.

— A l'instruction ! Serait-il donc impliqué dans une nouvelle affaire ?

— Je n'en sais rien... Ça se peut bien, et ne m'étonnerait pas... C'est un gaillard, vous savez, Jean-Jeudi, qui en a long sur la conscience !... Un vrai cheval de retour, quoi !

Méfiez-vous, et prenez vos précautions si vous travaillez avec lui...

Berthe, malgré son inexpérience de la prison, comprit le sens de ce mot *travailler* dit par un pareil homme, et frissonna de tout son corps.

René Moulin fit bonne contenance.

— Merci du renseignement... dit-il, je vous l'ai dit... Au revoir camarade...

— Vous accepterez bien une bouteille d'autorisation ?

— Non, merci, ce sera pour une autre fois.

Je suis un peu pressé ce matin...

— A votre aise, et bonne chance je vous souhaite.

Le mécanicien solda la dépense et sortit du petit café avec Berthe.

— Comment expliquez-vous cette nouvelle déception ? lui demanda la jeune fille.

— Je ne l'explique pas du tout, et je ne puis qu'un parti à prendre...

(A suivre)

Il fit alors ouvrir la porte par un serrurier et Robin fut trouvé dans la position que nous avons indiquée plus haut.

ISERE

Grenoble, 12 avril. — Hier, vers quatre heures et demie de l'après-midi, au cours Berriat, le sieur Maxime Grange, âgé de 36 ans, conducteur de tramways, a fait une chute si malheureuse en descendant de l'omnibus qu'il conduisait, qu'il s'est cassé la jambe droite.

La victime de cet accident a été transportée aussitôt à l'hospice par les soins de M. Bonnaud, directeur des tramways.

Saint-Barthélemy-de-Sechiennne. — Un douloureux accident est arrivé avant-hier à Saint-Barthélemy-de-Sechiennne. Le petit garçon des époux Perin, menuisier, âgé de un an et demi, s'amusa devant le moulin, quand par suite d'un faux mouvement, il perdit l'équilibre et tomba dans le canal.

Au bout d'un quart d'heure, son père, inquiet, ne voyant plus revenir, se mit à sa recherche, et après avoir cherché partout, il finit par trouver dans l'eau le corps du pauvre petit être qui ne donnait plus signe de vie.

Malgré tous les soins qui lui furent prodigués, il ne put être rappelé à la vie.

Villefontaine. — Le 7 avril, une femme de cette localité, la nommée Suzanne Sibelle, âgée de 50 ans, épicière, s'est donnée la mort en s'asphyxiant à l'aide de charbon de bois.

Cette malheureuse a profité de l'absence de son mari pour mettre son fatal projet à exécution.

Les voisins qui ne l'avaient pas vue de toute la journée, concurrent quelques soupçons et prévinrent les parents qui firent aussitôt enfoncer la porte du magasin.

On trouva la femme Sibelle étendue sur son lit et ne donnant plus signe de vie.

On ne connaît pas les motifs qui ont pu pousser cette malheureuse à se détruire.

L'INCIDENT DE TOULON

Nous avons signalé l'incident qui s'est produit il y a quelques jours, au théâtre de Toulon, au cours d'une représentation de *Marie Tudor*. Le *Petit Var* publia à ce sujet la note suivante pour rétablir la véritable portée de cet incident, dont il prétend que les proportions ont été exagérées :

Il est vrai qu'un passage de la pièce où il est question de l'Italie et des Italiens a été applaudi avec une certaine énergie ; mais il est inexact que trois salves d'applaudissements se soient succédées.

Quant au sens de ces applaudissements, il est bien facile à saisir : au moment où la célébration des Vêpres siciliennes donne naissance, en Italie, à des manifestations que plusieurs considèrent comme anti-françaises, le public est laissé entraîner, un instant, à applaudir un passage où il est fait mention de l'Italie.

En faut-il conclure que la population toulonnaise soit hostile aux Italiens ? Loin de là. En effet, tandis que les faits les plus regrettables se passaient dans diverses villes voisines, le calme le plus parfait et l'accord le plus complet régnaient chez nous entre la colonie italienne et la population.

A tous égards, les Italiens sont traités dans notre ville comme nos propres nationaux, et les sentiments de bienveillance et de confraternité se maintiennent aussi longtemps que nos compatriotes italiens resteront pour nous ce qu'ils ont été jusqu'à ce jour.

La prétendue manifestation anti-italienne du Grand-Théâtre n'a donc ni la signification ni la portée qu'on lui prête, et le meilleur moyen d'en prévenir le retour, soit ici, soit ailleurs, fut été, à notre avis, de garder le silence sur un incident tout fortuit et sans importance.

Enfin, nous connaissons trop l'esprit de modération et les habitudes de prudence du représentant de l'Italie dans notre ville pour croire qu'il ait pu présenter l'incident insignifiant de la représentation de *Marie Tudor* sous des couleurs aussi sombres que le prétend l'article auquel nous faisons allusion.

Réfut. le *Petit Var* annonce qu'au moment de mettre sous presse, il reçoit de M. le consul d'Italie à Toulon une lettre dans laquelle il déclare de la manière la plus formelle qu'il n'a adressé aucun rapport sur cet incident à M. le consul général, n'ayant pas jugé que fait en valait la peine.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Jeudi, 13 avril, 103^e jour de l'année. Soleil : lever, 5 h. 16, coucher, 6 h. 46. Les jours croissent de 1 minute.

Éphémérides (1598) : Edit de Nantes, donné par Henri IV.

La loi sur l'instruction publique qui fait pousser des cris de paon aux cléricaux ne paraît pas inspirer trop d'horreur aux autres citoyens. Nous apprenons en effet que la ville d'Amiens a autorisé à emprunter à la caisse des lycées, collèges et écoles, une somme de 200,000 francs, destinée à concourir à l'établissement d'un groupe scolaire.

Le département de la Drôme emprunte dans les mêmes conditions, 300,000 francs pour la création d'une école normale d'institutrices à Valence.

Le département du Lot vient également de solliciter un emprunt de 200,000 francs appliqué à la construction d'une école normale d'instituteurs.

Dépenser tant d'argent pour construire des bâtiments où on donnera un enseignement laïque ! ô abomination de la désolation.

On assure, dit *l'Avenir militaire*, que l'état-major général a arrêté comme il suit la liste des 63 bataillons d'infanterie qui, sauf modification ultérieure, resteraient jusqu'à nouvel ordre en Tunisie et dans les trois provinces algériennes.

La Tunisie : 33^e, 43^e, 73^e, 87^e, 128^e, 119^e, 101^e, 115^e, 46^e, 77^e, 125^e, 25^e, 48^e, 71^e, 19^e, 137^e, 14^e, 107^e, 38^e, 92^e, 122^e, 20^e, 83^e, 143^e, 6^e, 18^e, 27^e, et 29^e chasseurs.

A Constantine : 1^e, 8^e, 11^e, 5^e, 28^e, 90^e, 47^e, 70^e, 7^e, 11^e, 59^e, 126^e, 34^e.

A Alger : 117^e, 130^e, 93^e, 116^e, 50^e, 63^e.

A Oran : 85^e, 32^e, 68^e, 41^e, 64^e, 108^e, 16^e, 86^e, 98^e, 139^e, 3^e, 31^e, 49^e, 53^e, 144^e.

En tout 63 bataillons.

Si la situation permet par la suite de rappeler en France un certain nombre d'hommes, voici les numéros des régiments qui rentreront les premiers :

22^e, 55^e, 57^e, 61^e, 62^e, 65^e, 66^e, 75^e, 78^e, 80^e, 88^e, 96^e, 111^e, 114^e, 118^e, 135^e, 136^e, 138^e, et 142^e, de ligne ; 23^e, 28^e, et 30^e bataillons de chasseurs.

Par décision ministérielle, M. Roussel, lieutenant-colonel, chef du génie à Grenoble, a été appelé en la même qualité à Lyon.

Par décision ministérielle, M. le capitaine de gendarmerie Petit, qui était à Valence, passe à Villefranche (Rhône).

Le ministère de la guerre a fixé à quinze le nombre des boursiers institués par le département de la guerre à l'Ecole vétérinaire de Lyon.

La reine d'Angleterre qui a quitté Menton, hier matin, à 9 heures, a traversé la nuit dernière la gare de Perrache, se dirigeant vers Paris, d'où elle se rend directement en Angleterre.

Des mesures interdisant l'accès de la gare au public avaient été prises, comme lors de son premier passage dans notre ville.

On annonce pour l'un des jours de la semaine prochaine qui n'est pas encore fixé, une réunion des présidents de sociétés de secours mutuels de Lyon, dans la grande salle de la Faculté des sciences, pour entendre une communication de M. Ballue, député du Rhône, sur le projet de loi de M. Hip. Maze, relativement aux sociétés de secours mutuels et de retraites.

Le comité général des présidents s'est réuni hier pour délibérer sur l'ordre du jour de cette réunion.

La température, qui s'est refroidie si subitement ces jours derniers, a causé les plus grands désastres dans nos vignobles du Beaujolais.

Hier matin, la gelée a ravagé toutes les vignes des coteaux de Saint-Julien, Saint-Etienne, Saint-Georges, Belleville, etc.

Les vignes qui étaient fort belles et très précoces à cause des chaleurs du mois de mars, ont été absolument brûlées par la gelée. C'est un désastre ; les jeunes pousses sont complètement détruites. Il en est de même des arbres fruitiers.

On annonce une grève générale des ouvriers cheviens, maroquins et mégissiers.

Ces ouvriers avaient demandé que le prix de leur journée fût porté à 4 fr. 50 au minimum. Sur le refus des patrons, ils ont abandonné les ateliers ce matin mercredi 12 avril.

On a mis dernièrement la main sur quelques faux monnayeurs qui émettaient des pièces de cinq francs mal sonnantes et trébuchantes, mais toute la bande n'est pas encore sous les verrous.

Ainsi, avant-hier, deux individus assez bien vêtus, paraissant âgés de 20 ans environ, se sont présentés chez plusieurs petits commerçants du quartier de la Guillotière et ont essayé de solder l'achat de quelques menus objets avec des pièces de 20 francs qui ne sortaient certainement pas de l'Hôtel de la Monnaie.

Il est regrettable que les personnes que l'on a tenté d'exploiter n'aient pas fait procéder immédiatement à l'arrestation de ces individus, mais leur signalement a été donné et nous espérons qu'ils ne perdront rien pour attendre.

Le cadavre d'un individu inconnu a été retiré hier matin des eaux du Rhône, en face du barrage de Pierre-Bénite, par M. Rivoire, imprimeur sur étoffes dans cette localité. C'est celui d'un homme de 30 à 35 ans, paraissant avoir séjourné quinze jours environ dans l'eau.

Il était assez proprement vêtu ; pantalon et gilet en drap noir quadrillé, un veston en drap noir ; flanelle, chemise en coton blanc à plastron, ceinture en laine rouge ; mouchoir de poche, marqué aux initiales P. B. Dans ses poches on a trouvé une montre en argent portant le n° 45.086, et un porte-monnaie contenant une somme de 23 francs.

C'est M. Chauvin, commissaire de police d'Oullins, qui a procédé aux constatations légales.

Hier soir, à 7 heures, un homme d'un certain âge a été subitement frappé d'une attaque de paralysie au moment où il traversait le cours du Midi.

Transporté aussitôt à la pharmacie Vuiller-

moz, rue Vaubecour, il y reçut les soins les plus pressés ; mais, ayant perdu l'usage de la parole, il ne put fournir aucuns renseignements sur son identité. Comme, d'un autre côté, on n'a pas trouvé en sa possession de pièces permettant de l'établir, on a dû le transporter à l'Hôtel-Dieu, où il a été admis d'urgence.

Les ivrognes ont parfois de singulières idées. C'est ainsi qu'hier soir à 4 heures, un sieur Lucien T..., représentant de commerce, rue Sainte-Elisabeth, échauffé par de trop copieuses libations, n'a rien trouvé de mieux que de se déshabiller complètement dans un terrain vague, près des magasins à fourrages de la Part-Dieu.

Il exhibait ses formes et prenait des poses académiques, sans souci de la bise piquante, lorsque des gardiens de la paix, dont la pudeur aisément s'effarouche, survinrent sur ces entrefaites, et conduisirent notre héros au violon, sous l'inculpation d'outrage public à la pudeur.

Une petite fille de huit ans, Françoise Larue, demeurant chez ses parents, rue Jouffroy, 11, s'amusa hier soir à courir sur les glaces du fort de Vaise, lorsque soudain elle tomba dans un fossé d'une hauteur de 6 mètres environ.

L'enfant qui avait reçu dans sa chute de graves contusions à la tête, fut aussitôt transportée à la pharmacie Vial, par deux militaires du 140^e de ligne. Après y avoir reçu les soins nécessaires elle a été conduite au domicile de ses parents.

Signalons l'acte de probité suivant, dont nous félicitons l'auteur :

Le sieur Giraud, colporteur du *Progrès de l'Ain* et du *Républicain du Rhône*, ayant trouvé ce matin sur le trottoir extérieur de la gare des Dombes, à Bourg, une boussole d'oreille en diamant, montée sur or, d'une valeur d'environ 500 fr., s'est empressé de déclarer cette trouvaille au chef de gare et au bureau de police. Il tient la boussole à la disposition de sa propriétaire.

La nuit dernière une voie d'eau s'est déclarée dans les œuvres vives d'une platte à laver la soie établie sur la Saône en face du n° 8 du quai Saint-Vincent et appartenant à M. Vindry, teinturier. Le petit bâtiment n'a pas tardé à sombrer. Il ne contenait aucune marchandises.

Il n'y a pas eu d'accidents de personnes.

Toujours les cambrioleurs :

Hier soir, un de ces malfaiteurs s'est introduit à l'aide de fausses clefs, dans le logement de M. Spinaer, concierge au n° 214 de la rue Sainte-Elisabeth. Après avoir fait main-basse sur deux bagues en or et un porte-monnaie contenant une somme de 15 fr., il a disparu sans être remarqué.

Le nommé Georges L..., âgé de 18 ans, manœuvre, sans domicile, a été surpris hier soir, au moment où il enlevait un paquet contenant plusieurs paires de chaussettes à l'étalage du magasin de mercerie, tenu par Mme Wormser, rue de la Préfecture.

Arrêté et confié aux mains des gardiens de la paix, le maladroit filou a été écroué à la Permanence.

François Lavel s'est présenté chez les maîtres selliers du 4^e cuirassiers et du 8^e hussards et a tenté de se faire remettre des selles au nom de plusieurs officiers.

Cet individu a été condamné hier pour tentatives d'escroqueries à 15 jours de prison.

Société de géographie

M. Michel, avocat à Nice, membre de la Société, de retour d'un voyage autour du monde, donnera dimanche prochain, 16 avril, à une heure précise, au Palais du Commerce, une conférence sur les résultats économiques et moraux de son voyage : Etats-Unis, Japon, Chine, Indes.

Variétés

Les tramways funiculaires de San-Francisco

Sur un certain nombre de tramways de San-Francisco le service funiculaire a remplacé la traction par chevaux et donne les meilleurs résultats. Il est donc intéressant de faire connaître ce nouveau système.

Le tramway funiculaire emprunte sa force motrice à un câble sans fin, installé à demeure dans un tube qui est placé sous le sol au milieu de la voie. Ce câble est maintenu constamment en mouvement sous l'action d'une machine fixe.

Lorsque la voiture veut se mettre en marche, elle le saisit au moyen d'une sorte de mâchoire à griffes qui pénètre dans le tube par une fente longitudinale disposée à sa partie supérieure. Pour arrêter le véhicule, il suffit d'ouvrir cette mâchoire.

La barre d'attelage qui relie la voiture au câble est en acier ; elle a 138 millimètres de long et 1 centimètre d'épaisseur ; elle traverse la fente ménagée dans le tube en laissant un jeu de 1 centimètre de chaque côté. Au-dessus de la glissière verticale fixée sur la voiture, cette barre se termine par une partie filetée dont l'écrou fixe est commandé par une manette à la portée du mécanicien.

Le câble est également en acier ; il a 22 centimètres, et il est soutenu par des galets verticaux tous les 12 mètres environ. Le câble est tendu sous l'action d'un contrepoids de 130 kilogrammes ; il reçoit son mouvement d'un

tambour-moteur de 2 mètres 40 de diamètre actionné directement par la machine.

Chaque train comprend une seule voiture, indépendamment de la voiture motrice qui reçoit également des voyageurs. La première renferme 24 places et la seconde 16 ; mais on peut faire monter jusqu'à 44 voyageurs dans l'une et 26 dans l'autre. Le dimanche et les jours de grande circulation, on met en service des voitures d'un type spécial, qui peuvent contenir avec la voiture motrice jusqu'à 150 voyageurs.

Pour assurer l'arrêt, surtout dans les pentes, la voiture est munie de sabots énergiques, et en outre, à titre de frein de détresse, d'un appareil qui saisit les rails et paralyse tout mouvement.

A côté de ses grands avantages ce système présente de sérieuses difficultés d'installation. Il n'est guère applicable sur des voies sinueuses et se présente malaisément, si même il ne les exclut pas, aux croisements des voies, ce qui limite beaucoup la portée de son application. Enfin, au point de vue de l'entretien, il paraît difficile d'empêcher la poussière, la boue et la neige de pénétrer dans le tube souterrain par la gente longitudinale et de gêner peut-être le fonctionnement du câble.

Quoi qu'il en soit, du reste, la circulation est très active sur les lignes de San-Francisco, où l'on a appliqué le système funiculaire. Les voitures marchent environ dix-sept heures par jour, avec une vitesse de 10 kilomètres à l'heure. Elle se succèdent toutes les cinq minutes dans la matinée et toutes les trois minutes dans l'après-midi. Le prix du trajet est de 25 centimes.

OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, 12 avril, 4 h. 30 matin.

Température : Les basses pressions de l'Ouest se rapprochent de nos régions, qui échappent ainsi à l'action du tourbillon formé sur l'Italie ; le vent du Nord est tombé, et, à 10 heures du matin, le thermomètre marque 12°, soit 5 de plus qu'hier au même moment.

D'ailleurs, à l'arrivée des courants humides dans les hautes régions, le ciel s'est en grande partie couvert, et le rayonnement nocturne a été beaucoup atténué : la température n'est pas descendue au-dessous de 4°. Ce matin, le ciel est à peu près clair, mais vers le sol l'air est chargé de vapeur, tandis qu'hier le degré hygrométrique ne dépassait pas 0,20.

Temps probable : Ciel nuageux tendant à la pluie.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 12 avril.

La période pascalle est close ; les affaires si peu actives hier, se sont ranimées au contact des demandes de l'épargne dont l'échéance des coupons d'avril vient d'accroître encore les ressources disponibles. Les transactions ont profité surtout au 5 0/0 français et aux sociétés de crédit.

Ces derniers titres sont ceux qui ont le moins profité de la reconstitution du marché. Il n'est pas étonnant que ceux qui ont résisté à la crise soient vus d'un très bon œil par les capitalistes.

Les actions de Chemins de fer se sont traitées sans variations intéressantes, le Lyon au-dessus de 1,800, le Nord aux environs de 2,140, le Lombard en léger progrès à 387,30. Le Suez finit à 2,730 ; le Gaz a fléchi de 1,530 à 1,500 pour remonter à 1,525.

C'est le groupe très languissant hier, des valeurs financières, qui a donné lieu au mouvement d'affaires le plus actif. Deux sociétés ont surtout occupé l'attention : la Banque de Paris, qui s'est avancée à 1,235, et le Crédit Foncier qui dépasse 1,650.

Les fonds 3 0/0 avaient pris le pas, ces jours derniers sur les cinq ; ils ont légèrement reculé aujourd'hui. L'ancien finit à 84,21 1/2, l'amortissable à 84,45. Le 5 0/0 clôture à 118,50.

Les fonds étrangers ont aisément conservé, mais sans les dépasser les cotes d'hier. Le 5 0/0 Italien se traite aux environs de 90,60, le 5 0/0 Turc de 13,40 à 13,30.

On ne peut que se féliciter de la modération avec laquelle se poursuit le retour en hausse de ces fonds qui subissent dans une attitude de fermeté calme d'importantes réalisations. Il faut s'attendre à un mouvement progressif des Florins Autrichiens ; un emprunt se prépare.

DERNIERE HEURE

Paris, 12 avril, 11 h. 50 soir.

Trinquet, l'ancien membre de la Commune, est mort ce matin à Paris.

Le congrès de la Ligue française de l'enseignement a voté une somme de 10,000 francs pour les bibliothèques de chefs-lieux de canton à désigner et la fondation de cercles cantonaux de lecture.

Londres, 12 avril.

M. de Lobanoff, ambassadeur de Russie à Londres, est rappelé à Saint-Petersbourg. On croit qu'il va remplacer M. Ignatieff.

Un télégramme du vice-roi des Indes fait connaître qu'une tribu s'est révoltée contre les autorités anglaises. 147 propriétés ont été détruites par les rebelles. Il n'y a eu aucun mort.

BOURSE DU BOULEVARD

Paris, 12 avril.

3 0/0.....	84 17	Egypte.....	358 75
5 0/0 nouveau..	118 36	Banque Ottom..	804 37
5 0/0.....	118 36	Chemins turcs..	» »
Italian.....	» »	Alpine.....	» »
Turc.....	13 22	Rio.....	700 62
Extérieure.....	27 15	Panama.....	» »

BOURSE DE LYON

Du 12 avril 1882

Rentes	Comptant-Actions
0/0.....	Gaz de Lyon.....
0/3 amortissable... 84 50	Gaz de la Guillaumière.....
1/2.....	Mines de la Loire.....
0/0 français..... 118 47	Montrambert.....
Italie..... 50 55	St-Etienne.....
Wurtemberg..... 13 25	Rive-de-Gier.....
Autriche 4 0/0..... 59 50	Société lyonnaise.....
Russe 5 0/0..... 37 3/4	Plateaux-Omnibus.....
Espagne 3 0/0..... 37 3/4	Eaux.....
Dettes Egypt. unifiées... 37 3/4	Dombes.....
Actions	
Crédit mob. Espag..... 612 50	Abattoirs L. et Rhône.....
Crédit Lyonnais..... 785	Giroix-Rousselle.....
Union générale.....	Obligations
B. Lyon et Loire.....	Ville-de-Lyon..... 91 50
S. Hypothèque France.....	Ville-de-Paris 1869..... 400
Soc. foncière lyonn. 533 75	Ville-de-Paris 1871..... 350
Banque Ottomane..... 803 75	Lombardes-anciennes.....
Paris-Lyon-Médit.....	Lombardes-nouvelles.....
Che. Autrichiens..... 700	Loire.....
Lombard-Vénitien..... 306 25	Saint-Etienne.....
Saragossa..... 532 50	Rhône-et-Loire 4 0/0.....
Nord-Espagne..... 624 12	Paris-Lyon-Médit 3 1/2.....
Suez..... 2382 50	

SPECTACLES DU 13 AVRIL

Grand-Théâtre de Ly

Aujourd'hui jeudi, à 8 h. 1/4.

« La Juive »

Théâtre des Célestins

Aujourd'hui jeudi, à 7 h. 3/4

« Le Bossu. »

Scala-Bouffes

Tous les soirs, grand concert varié.

Casino

rue de la République

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.
Orchestre sous la direction de M. Léone.

Salle Molière

49-51, rue Pierre-Corneille.

Clôture de l'année théâtrale.

Les « Enfers de Paris », drame fantastique, mêlé de chants, en 5 actes et 7 tableaux, de MM. Roger de Beauvoir et L. Thiboust.

Folies-Bergères

Tous les jours séance de patinage de 8 à 11 heures du soir entrée, 1 fr. dimanche et fête de 2 à 4 1/2 : entrée 1 fr.

30 avril, clôture de la saison.

Alcazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes, parées, masquées et travesties.

CRÉDIT DE FRANCE

Ancienne Société Générale française de Crédit

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL 75 MILLIONS

Succursale de Lyon : 4, rue de la République

La Société bonifie actuellement

2 0/0	pour les dépôts à vue.
3 0/0	de 6 à 11 mois.
4 0/0	de 1 an à 23 mois.
5 0/0	de 2 ans et au-delà.

Maison de Santé et de Convalescence

A MEYZIEUX près Lyon

située dans un pays très salubre, au milieu d'une vaste propriété d'agrément, avec salles d'ombrage, jeux divers, gymnase, belvédère, serres chaudes avec plantes rares, jardin d'hiver, chapelle, salle de billard, bibliothèque, etc.

Prix modérés. — Soins dévoués et discrétion. — Hydrothérapie électrothérapie, lactothérapie.

Pour renseignements, s'adresser à M. le docteur Courjon, directeur de l'établissement, à Meyzieux, tous les jours, ou à Lyon les lundis, mercredis et samedis, de 3 à 5 heures. 2583

Caisse Générale de Reports

SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL 30 MILLIONS

Siège Social : 8, Place Vendôme, Paris

La Caisse reçoit en Comptes de Reports les Dépôts de 500 francs au minimum. Les fonds doivent être déposés avant le 1^{er} ou le 16 de chaque mois, et sont à la disposition du déposant le lendemain du règlement officiel de la liquidation.

La Caisse fait connaître à ses déposants :

- 1^o L'Etat détaillé des Valeurs prises en Report ;
- 2^o Le Taux moyen de l'Intérêt obtenu ;
- 3^o La Somme nette dont ils sont crédités.

INTÉRÊT NET distribué aux DÉPOSANTS :

pour le mois de février..... 6.14 %
pour la 1^{re} quinzaine de février. 6.22 %
Comptes de chèques — Dépôts de Titres

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

CAPITAL : 200 MILLIONS

Reserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment,

5 0/0	aux bons à échéance,	à 2 ans.
4 0/0	»	à 18 mois.
3 0/0	»	à 1 an.
2 1/2 0/0	»	à 6 mois.
2 0/0	»	à 3 mois.
1 0/0	à l'argent remboursable	à vue

EAUX-BONNES — EAU MINÉRALE NATURELLE
Contre : Rhumes, Catarrhes, Bronchites, etc.
Asthme, Phthisie rebelles à tout autre remède.
Employée dans les hôpitaux. — DÉPÔTS PHARMACIENS
Vente annuelle Un Million de Bouteilles

Le rédacteur gérant, Victor GOURRAUD

Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellecordière, 14

ANNONCES

Etude de M^r Ruffin, huissier à Lyon, r. Ferrandière, 34.

VENTE JUDICIAIRE

En bloc ou en détail, par le ministère d'un commissaire priseur, et sans subrogation au bail des lieux d'un

MATÉRIEL DE TEINTURERIE

Le samedi 15 avril 1882, à 11 h. du matin, cours Lafayette, 239, il sera vendu aux enchères publiques et au comptant, 5 barques en bois avec ferrures, 10 petites barquettes, 3 grandes barques en bois, 3 autres barques en sapin pour la teinture, 2 tréteaux, et divers objets mobiliers, le tout saisi. Ne sont pas compris dans cette vente tous les objets immeubles par destination.

Même étude

Le vendredi 14 avril 1882, à onze heures du matin, il sera vendu sur la place Bellort, à la Croix-Rousse, aux enchères publiques et au comptant divers objets mobiliers, tels que : tables en marbre blanc, chaises canées, appareils à gaz, comptoir, billard, glaces, pendule, etc. Le tout saisi.

A vendre d'occasion

Une Table en noyer verni à un pied, de 24 couverts.
S'adresser à M. Fontaine, tapissier rue du Plat.

EN VENTE A l'Agence V. FOURNIER, 14, rue Confort

BILLETS DE LA LOTERIE

En faveur de l'association de secours mutuels des artistes dramatiques

Prix du Billet, 1 fr. 50

DERNIERS JOURS DE VENTE

400,000 FRANCS DE LOTS PAYABLES EN ESPÈCES

GROS LOT : 100,000 fr.

2 Lots de 50,000 fr. -- 2 Lots de 25,000 fr. -- 5 Lots de 10,000 fr.
50 Lots de 1,000 fr. -- 100 Lots de 500 fr.

A LOUER

Magasin et arrière-magasin avec vastes dépendances et un appartement à l'entresol, situé quai de l'Hôpital, près du pont de l'Hôtel-Dieu.

Location : 4,000 francs

S'adresser au bureau du journal

50 pour 100 de REVENU PAR AN LIRE les MYSTERES de la BOURSE

Envi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE (Soc^{te} Anonyme). Capital : 10 millions de fr. PARIS — 7, Place de la Bourse, 7 — PARIS

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition Universelle de 1878

APPAREILS CONTINUS

Pour la fabrication des Boissons Gazeuses
EAUX DE SELTZ, LIMONADES, SODA WATER, VINS MOUSSEUX, BIÈRES
Les seuls qui soient argentés à l'intérieur.



Les Siphons à g^{te} et à petit levier sont solides et faciles à nettoyer.

J. HERMANN-LACHAPPELLE

J. BOULET et C^{ie}, Successeurs
INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS, 144, Faubourg-Poissonnière, PARIS
Envoi franco des prospectus détaillés

Ouvrage approuvé par le Ministre de l'Instruction publique
33,000 Souscripteurs à ce jour



LA FRANCE ILLUSTRÉE

par

V.-A. MALTE-BRUN **

Secrétaire général honoraire et ancien Président de la Commission centrale du Conseil de la Société géographique de Paris

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE, ORNÉE DE :

100 Cartes et Plans coloriés

Dressés avec les plus grands soins par M. ERHARD **

L'Ouvrage complet formera 4 vol. in-4 de 800 pages et un magnifique Atlas de cent Cartes coloriées

400 gravures texte et hors texte

Dues à l'habile crayon de M. H. Clerget *

La nouvelle édition de la FRANCE ILLUSTRÉE, par V.-A. MALTE-BRUN, est l'œuvre la plus colossale de notre époque : elle formera l'Encyclopédie la plus complète qui ait été faite sur la France ; des documents officiels et particuliers ont permis d'établir pour chaque département un tableau réel et vivant de son passé et de son présent, de ses ressources et de la place qu'il occupe sous tous les rapports dans la famille française ; des statistiques de tous genres accompagnent cet ouvrage, indispensable à tous.

La FRANCE ILLUSTRÉE paraît depuis le 15 Octobre 1879

75 CENTIMES LE FASCICULE AVEC CARTES
23 Départements, formant 25 Séries, ont paru à ce jour et forment le premier Volume

PRIX : Broché, 20 fr. — Relié, 2 fr. franco

Chaque Fascicule, avec Cartes coloriées, se vend séparément 75 centimes.

Il paraît 2 Fascicules par mois

Pour faciliter l'acquisition de cet ouvrage, la Souscription reste ouverte dans nos bureaux et les nouveaux Souscripteurs recevront franco tous les Fascicules parus à ce jour.

Jules ROFFET, éditeur, 44, Cloître Saint-Monré, PARIS. — Chez tous les Libraires et dans les GARES